

**F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale**  
**Tournois officiels vétérans du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023**

**REGLEMENT DU CHALLENGE**

**Celui-ci est une activité estivale et non lucrative**

---

**Article 1 – Généralités**

Le classement final de ce challenge est réservé, uniquement, aux licenciés vétérans (55ans) de la F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale.

Seules les compétitions « vétérans » reconnues par l'Assemblée sportive du 18 mars 2023 entreront en ligne de compte dans l'établissement de ce classement.

**IMPORTANT**

Les joueurs classés dans les deux catégories, « points » et « régularité », ne pourront cumuler les prix de ces deux catégories mais recevront uniquement l'enveloppe la plus avantageuse, de l'un ou de l'autre, de ces deux classements ;

**Les joueurs contrôlés lors d'un tournoi pirate entrant en concurrence avec une compétition officielle provinciale, ne pourront prétendre à un quelconque prix au terme du Challenge vétérans.**

**Article 2 – Bases**

Les fonds constitués pour récompenser les joueurs classés sont prélevés de la manière suivante :

- ° La Province B.W.B.C. alimente le fond en versant 3.000€
- ° La mise par joueur sera de 6,00€
- ° Le club organisateur alimentera le fond en versant 0,40€ par joueur participant
- ° Le/la délégué(e) provincial(e) présent pour 25€ .

Celui-ci est chargé de :

-S'assurer du bon fonctionnement de la compétition

**ATTENTION : En cas de canicule annoncée, le tournoi du jour débutera à 16h.**

**Durant le mois d'avril, si le temps n'est pas bon, il sera permis de jouer en intérieur.**

-La vérification des licences

-Faire faire le tirage du premier tour par un joueur et un responsable du club organisateur

-S'assurer de la répartition correcte des prix

-Enregistrer les résultats relatifs au Challenge Provincial

° L'administrateur/trice, affichera la liste des inscrits avant le lancement du premier tour ;

° Les tournois se dérouleront soit en :

- Triplettes, indifféremment composées de 3 hommes, de 2 hommes et 1 dame, d'1 homme et 2 dames ou de 3 dames.
- Doublettes ou triplettes mixtes
- Durant les mois de Juillet et Août, les tournois se dérouleront uniquement en Doublettes formées.

**Exemple d'alimentation par le club organisateur (0,40€/joueur)**

16 triplettes = 48 joueurs = 19,20€

32 triplettes = 96 joueurs = 38,40€

48 triplettes = 144 joueurs = 57,60€

12 doublettes = 24 joueurs = 9,60€

18 doublettes = 36 joueurs = 14,40€

35 doublettes = 70 joueurs = 28,00€

**Exemple d'alimentation du fonds :**

Alimentation du fond, par les clubs, basée sur ;

° 22 tournois officiels

° 60 joueurs/tournoi

Province        3.000€

Clubs            528€

-----

Total            3.528€

Somme qui sera répartie comme tel :

Fond + participation club :

2/3 pour les hommes et 1/3 pour les dames.

<u>Classement par points</u> <u>Hommes</u>	<u>Place</u>	<u>Classement par points</u> <u>Dames</u>
200€	1	200€
180€	2	180€
170€	3	170€
160€	4	160€
150€	5	150€
140€	6	140€
130€	7	
120€	8	
110€	9	
100€	10	
90€	11	
80€	12	
70€	13	
60€	14	
50€	15 à 20	

**Point régularité :**

Les prix seront dégressifs en fonction de l'enveloppe de participation ( 0,40€ )

Prix de départ de 50€ dégressif de 5€ par place au classement régularité.

### **Article 3 – Classement hebdomadaire**

Deux classements seront réalisés sur base des feuilles d'arbitrage qui reprendront les noms et licences de tous les joueurs ainsi que leur résultat du jour. Les résultats et classements seront publiés sur le site de la F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et de Bruxelles Capitale.

[www.petanque-bwbc.be](http://www.petanque-bwbc.be)

#### **Classements « résultats »**

En fonction du nombre de victoires obtenues lors d'un tournoi, chaque joueur obtiendra un nombre de points.

Que ce soit en Triplettes, Doublettes, Triplettes Mixtes

Que ce soit Hommes ou Dames

<b>Victoires</b>	<b>4</b>	<b>3+</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Points</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

#### **Classement « régularité »**

Chaque participant aux tournois officiels vétérans marquera **5 points** dans le classement « régularité » .

### **Article 4 – Classement final**

Les joueurs seront primés en fonction de leur classement.

### **Article 5 – Remise des prix - finale**

Les récompenses seront distribuées lors du dernier tournoi.

### **UNIQUEMENT EN MAINS PROPRES**

Aux intéressés, les prix non distribués redeviendront propriété de la F.B.F.P. – Province de Brabant Wallon et Bruxelles Capitale.

Ce dernier tournoi ne sera pas comptabilisé dans le classement et se déroulera en 3 tours selon la grille du challenge vétéran. Seules les 3V et 2V seront primées.

## **Article 6 – Remise des prix des tournois**

### **Répartition des prix par tournoi :**

Les clubs interviendront dans le budget de remise des prix, et ce en fonction du nombre d'équipes à primer (voir tableau ci-dessous) :

#### **5 à 9 équipes**

Le club ajoutera 30% aux mises, le montant total étant alors redistribué selon le tableau suivant :

Equipes	1er	2ème	3ème	4ème
5	60%	40%		
6-7	55%	30%	15%	
8-9	40%	25%	20%	15%

En cas d'égalité de victoires, le ou les prix seront partagés en autant fois que d'équipes seront concernées, la différence des points n'étant plus déterminante.

Exemple :

5 équipes inscrites dont 3 finissent avec 3 V. Chaque équipe emporte 33% des prix.

7 équipes inscrites dont 2 finissent 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> avec 2V. Répartition des 15% prévus entre les 2 équipes.

9 équipes inscrites dont 3 finissent aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places. Cumul des prix soit 60% des prix à répartir entre 3 équipes, soit 20% chacune.

#### **10 équipes et plus**

Seront obligatoirement primées, les équipes ayant aux minimum 2V, et ce, selon le barème suivant :

**Voir tableau ci-dessous :.**

<b>Victoires</b>	<b>PRIX</b>
<b>4</b>	<b>4 X la mise</b>
<b>3+(*)</b>	<b>3 X la mise</b>
<b>3</b>	<b>2 X la mise</b>
<b>2</b>	<b>1 X la mise</b>

(\*) 3 victoires obligatoires lors des 3 premiers tours.

Attention : Pour les clubs organisateurs, le coût de participation aux remises de prix ne peut dépasser 30% des mises. Aucune réclamation ne sera admise.

Selon les grilles, les prix ont été mis à niveau.

Les grilles se trouvent sur le site BWBC – Challenge vétérans.

Autant que faire se peut, on évitera que deux équipes se rencontrent plus d'une fois.

Les joueurs devenant « vétéran » entre le 1<sup>er</sup> avril et la fin avril de l'année en cours, mais qui n'est pas encore en possession de sa licence « vétéran », pourront participer aux tournois sur base de leur date de naissance.

Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de terrains tracés libres pour le déroulement de toutes les parties, celles-ci devront se dérouler en terrain « libre ». L'endroit du jeu sera déterminé par l'équipe ayant remporté le « toss ».

Pour le bon déroulement du tournoi, dès qu'un terrain est libre, l'équipe doit jouer.

### **Article 8 – Amendes et sanctions**

#### **Non-respect de l'heure de démarrage du tournoi :**

Art 78 II-1 du règlement disciplinaire F.B.F.P.

#### **Non-respect de la grille de répartition des prix :**

Versement par le club à la province du total des primes du jour non versées. En cas de récidive, interdiction d'organisation l'année d'après.

#### **Absence de licence**

En cas d'absence de licence, le joueur **ne pourra, en aucun cas, participer au tournoi.**

#### **Abandon de tournoi :**

Toute inscription aux tournois entraîne la participation des joueurs jusqu'au dernier tour réalisable.

L'abandon de tournoi est interdit et entraîne les sanctions officielles F.B.F.P.

### **Article 9 – Divers**

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité Sportif de la Province.